



NON AUX PIIS GÉNÉRALISÉS ! NON À LA RÉGRESSION SOCIALE !

Le **Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)** est un prétendu « contrat » passé entre le CPAS et les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS anciennement minimex), censé établir « en concertation » les droits et devoirs de chacune des deux parties. Il est déjà appliqué depuis 2002 pour les usagers de moins de 25 ans des CPAS **mais le gouvernement Michel et le ministre Borsus veulent généraliser cette contractualisation à tous les nouveaux bénéficiaires du RIS en région Bruxelloise et en Wallonie** afin, disent-ils, de les responsabiliser et de favoriser leur intégration sociale.

La CGSP ALR dénonce cette contractualisation via le PIIS pour plusieurs raisons :

- En cas de non-respect ou de refus de signature, elle est assortie de sanctions qui peuvent varier entre 1 et 3 mois de suspension du RIS.
- Le rapport de force n'est pas égal entre une institution telle qu'un CPAS et un individu seul, qui de plus est fragilisé, et qui doit signer s'il veut recevoir le revenu d'intégration.
- Cette contractualisation, imposée à un public fragilisé souvent par des problèmes de santé, de santé mentale, d'analphabétisme, de logement et qui peut prendre la forme d'une « activation sociale », n'est pas plus pertinente que l'activation des demandeurs d'emploi ; l'émancipation ce n'est pas rendre responsable les bénéficiaires du RIS de leur exclusion en les sommant de se réinsérer, tout comme ce n'est pas rendre responsable les chômeurs de leur situation de sans-emploi, contrairement à ce que veut le gouvernement.
- Le gouvernement veut, outre la généralisation des PIIS, instaurer un « service communautaire », à savoir des activités non rémunérées à prêter en contrepartie du droit au RIS, avec un caractère soi-disant volontaire qui ne fait pas illusion. Dans les faits, le CPAS aura le pouvoir de l'imposer aux usagers. Et le bénévolat entrera bel et bien en concurrence avec le travail salarié rémunéré. Ceci est inacceptable pour notre syndicat !
- Les travailleurs sociaux, déjà au bord du burn-out tant leur charge de travail est énorme (autour de 120 dossiers par assistant social dans certains CPAS), verront leur charge de travail encore augmentée puisqu'ils devront établir le contenu du PIIS, l'évaluer trois fois par an et en faire le suivi tout au long. Par ailleurs ils n'auront matériellement pas le temps de s'impliquer dans l'élaboration d'un projet réellement individualisé, pédagogique et adapté à l'utilisateur, ces PIIS n'auront plus rien de sur mesure et deviendront un outil purement administratif.
- Les CPAS sont déjà au bord de l'asphyxie sur les plans financier et humain : les 10% de subvention envisagés pour chaque PIIS conclu et limité à 1 an ne compenseront pas la surcharge de travail. Les CPAS se voient sans cesse imposer de nouvelles missions sans que les moyens correspondants ne suivent.
- Une généralisation du PIIS afin de favoriser la réintégration sociale n'est pas pertinente car les offres d'emploi ou de formation sont totalement insuffisantes tant en qualité qu'en quantité : les travailleurs sociaux ne peuvent pas faire « de miracle », créer de l'emploi ou supprimer les conséquences sociales désastreuses des politiques d'austérité.

- Il s'agit une fois de plus d'accentuer la lutte contre la « fraude sociale » au lieu de mettre des moyens dans la lutte contre la fraude fiscale, ce qui serait bien plus rentable pour les caisses de l'Etat.

En conclusion, la CGSP ALR affirme que :

- La contractualisation via le PIIS constitue un moyen supplémentaire de faire pression sur les allocataires sociaux et donc sur les plus pauvres, et peut même devenir un instrument d'exclusion ; et ce au même moment où on découvre que des milliards d'Euros ont été détournés par un système de fraude fiscale à échelle mondiale vers la poche des plus riches. Il est inadmissible que ce gouvernement s'attaque une fois de plus aux plus faibles parmi la population alors que les plus riches continuent à s'enrichir impunément !
- L'instauration d'un service communautaire doit être purement et simplement rejetée.
- L'aide sociale doit rester un droit sans obligation de contrepartie ; elle fait partie du système de solidarité constitutive de la protection sociale à laquelle a droit toute personne.
- Les PIIS généralisés mettront les travailleurs sociaux encore plus sous pression et les placeront encore davantage face à un travail social qui perd tous les jours un peu plus de son sens à cause des politiques d'activation sociale, de sanctions et de désinvestissements publics. Il faut des moyens supplémentaires pour un réel travail social de qualité et effectué dans de bonnes conditions de travail.
- **Après un saut d'index, le gel des salaires, la pension à 67 ans, les coupes dans la sécurité sociale et les services publics, la chasse aux travailleurs malades et sans emploi, le projet de la semaine de 45H... ce gouvernement s'en prend maintenant directement aux CPAS, à ses travailleurs et à ses usagers !**



STOP ! Cela suffit ! Mobilisons-nous contre ces mesures antisociales !

**Plus d'infos sur WWW.INFOSKES.BE
et à info.noausterity@gmail.com**